

# Les inhibiteurs de la pompe à protons: prévalence, indication, facteurs prédictifs de bon usage dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## INTRODUCTION

Le rapport Verger en 2013 met en avant la démarche de prévention de la iatrogénie en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) aux effets indésirables potentiellement graves, à moyen et long terme, représentent l'une des classes thérapeutiques les plus prescrites en France.

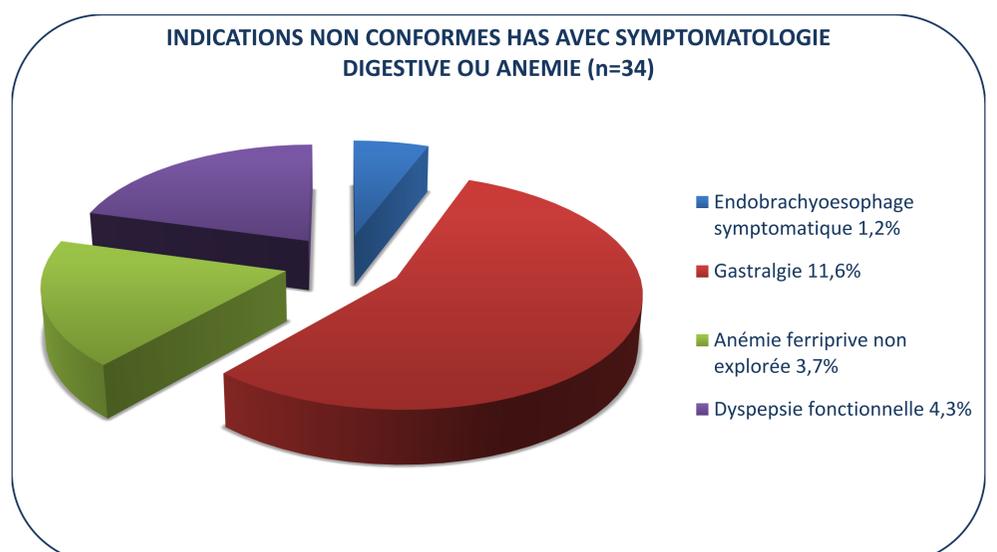
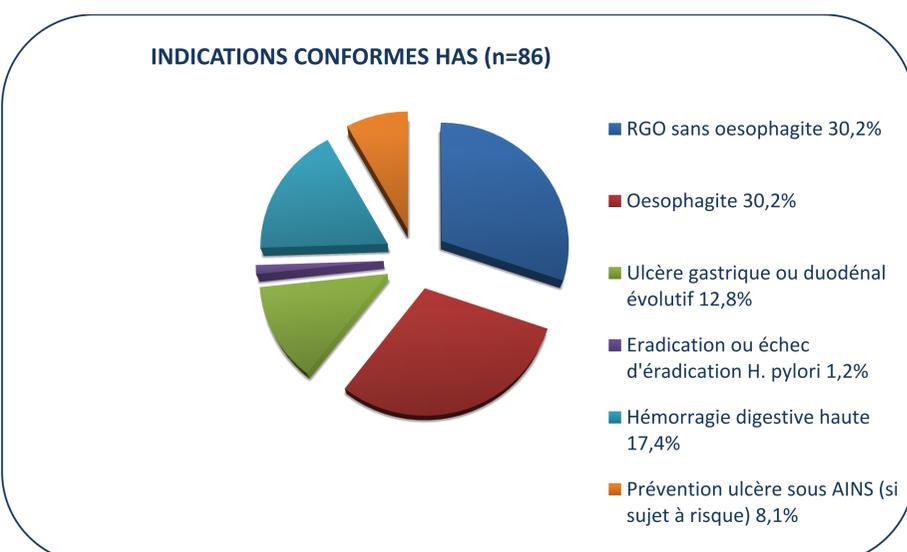
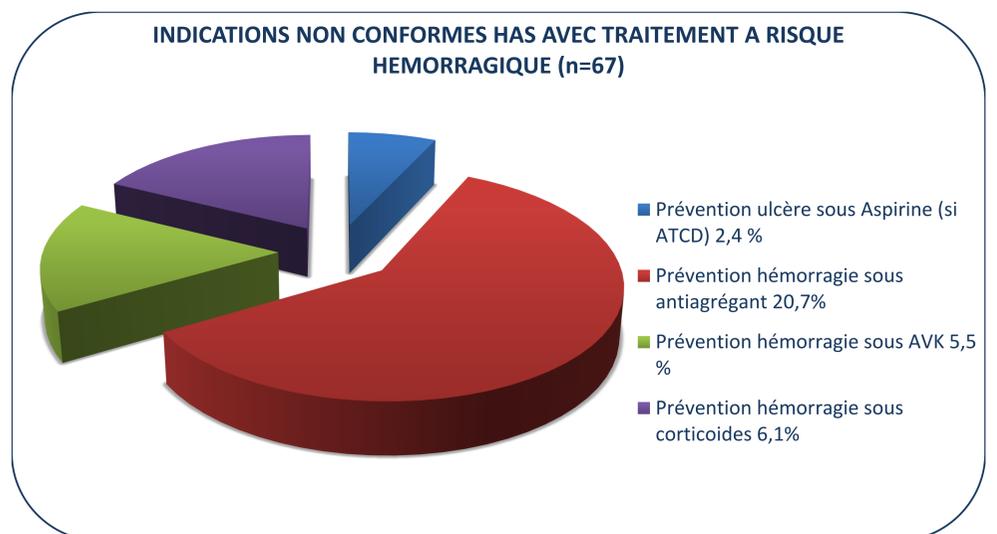
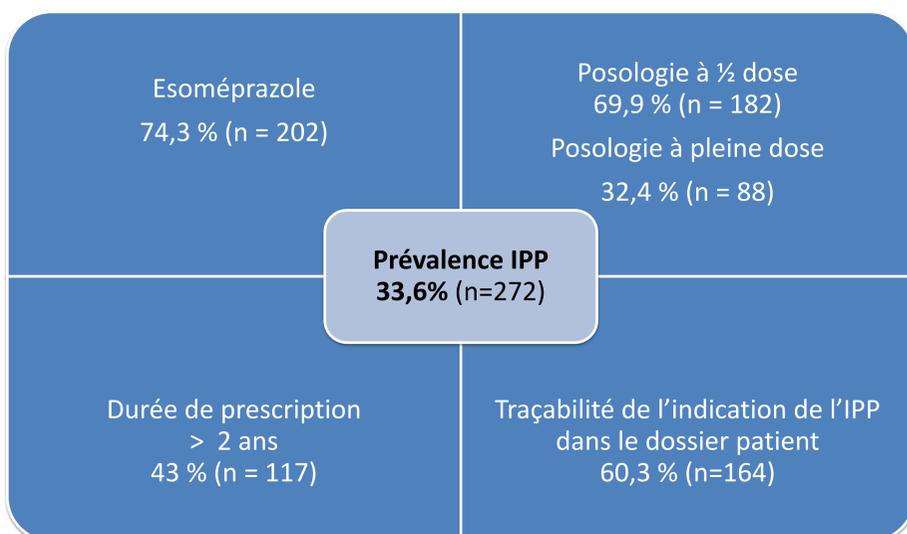
L'objectif principal de cette étude est de **préciser la prévalence des IPP** chez les personnes âgées vivant en EHPAD en Basse-Normandie. L'objectif secondaire est de **déterminer les indications et les facteurs prédictifs de bon usage**.

## MÉTHODE

- Etude observationnelle, multicentrique, un jour donné (01/07/2014), proposée aux EHPAD de plus de 30 résidents en Basse-Normandie. Avis favorable du CPP Nord-Ouest (CPP A14-D24-VOL.21), déclaration CNIL (JQ410988308).
- Inclusion de 30 résidents par EHPAD volontaire. Accord préalable du médecin coordonnateur.
- Questionnaire relatif à la prescription d'IPP renseigné à partir du dossier médical consultable dans l'EHPAD.
- Analyse des résultats par rapport aux recommandations de bonnes pratiques rédigées par la HAS en 2009.

## RÉSULTATS

- **27 EHPAD ont participé à l'étude** : GMP moyen = 704 (568-860), PMP moyen = 208 (122-282).
- **804 résidents** ont été inclus : **âge moyen de 86 ans** (55-105), **7 médicaments/j en moyenne** (0-16).
- **La prévalence du traitement par IPP était de 33,6 %** (n = 272).
- Dans environ 40 % des cas, l'indication du traitement par IPP n'était pas mentionnée dans le dossier patient (n = 108).
- **Dans 52,4 % des cas, les indications étaient conformes aux recommandations de la HAS** (n = 86) et dans 40,9 % des cas, les indications étaient dites « borderlines » (n = 67).
- La polymédication, l'âge du résident, la formation du médecin coordonnateur, le nombre de prescripteurs dans l'établissement, le GMP et le PMP n'ont pas été identifiés comme des facteurs prédictifs de bon usage des IPP en conformité aux recommandations HAS.



## CONCLUSION

Ce travail a mis en évidence une prescription importante des IPP en EHPAD en Basse-Normandie dans une grande majorité des cas sans conformité aux recommandations HAS actuelles, mais en accord avec des avis d'experts notamment en cas de co-prescription avec un traitement à risque hémorragique. Il n'y a pas de facteurs prédictifs de bon usage identifiés.

Il nous apparaît nécessaire **d'établir des recommandations claires** sur la prescription des IPP pour prévenir le risque potentiel d'événements indésirables liés au traitement.

### Remerciements